



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :
Nos réf. : LV/AMI/2015-094/cb/w
Votre correspond. : Ariane Michel
081 24 06 58
ariane.michel@uvcw.be

Monsieur Maxime Prévot
Ministre de l'Action sociale, de la Santé
Rue des Célestines, 1
5000 Namur

Annexe(s) : 1

Namur, le 30 octobre 2015

A l'attention de
Madame Alda Greoli
Monsieur Robert Javaux

Monsieur le Ministre,

Concerne : *avis de la Fédération des CPAS
avant-projet de décret modificatif du CWASS concernant le parcours d'accueil
obligatoire*

Nous faisons suite à votre courriel du 6 octobre nous demandant de rendre un avis sur l'avant-projet mieux repris sous rubrique.

La Fédération des CPAS tient tout d'abord à souligner positivement l'initiative de consultation prise à son égard, dans le cadre de l'élaboration de cet avant-projet de décret.

La Fédération des CPAS est en effet attentive au dossier délicat de l'intégration des réfugiés reconnus suite à l'importante augmentation du nombre des demandes d'asile ces derniers mois. Au niveau fédéral, nous avons relayé, au côté de nos Fédérations sœurs, l'inquiétude des CPAS wallons quant à l'accueil des demandeurs d'asile mais vous avons également exprimé les inquiétudes des CPAS wallons quant à la manière dont, au niveau de la Wallonie, vous envisagez d'intégrer les personnes qui obtiendront la protection internationale à l'issue de leur procédure d'asile.

En effet, dans le cadre de vos compétences relatives à l'action sociale et des compétences légales des CPAS, si les CPAS ont certes un rôle crucial à jouer en la matière, ils doivent bénéficier du soutien et des outils nécessaires pour relever au mieux le défi de l'insertion sociale de ce nouveau public.

Plus spécifiquement, concernant l'apprentissage de la langue et l'éducation à la citoyenneté, un réel réseau de partenaires et une bonne concertation avec les CPAS sont nécessaires, à défaut de quoi nous rencontrerons vite de grandes difficultés à mener nos publics vers l'insertion sociale.

C'est donc avec une préoccupation particulière que la Fédération se prononce dans le cadre de cet avis.

En préambule, nous tenons à préciser qu'en tant que membre de la Commission wallonne d'intégration des personnes étrangères (CWIPE), nous avons contribué à l'avis qui sera remis par cette Commission et auquel nous adhérons totalement.

L'avis ci-joint s'attardera donc plus spécifiquement sur l'ajout prévu dans le chapitre concernant les sanctions et qui concerne directement les CPAS. Il abordera ensuite les ajouts concernant les organismes reconnus et nos questionnements à cet égard.

Nous vous souhaitons bonne réception de cet avis et restons à votre disposition pour tout renseignement qu'il vous plairait d'obtenir.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération très distinguée.



Luc Vandormael,
Président

Copie de la présente est adressé pour information à la Ministre qui a la compétence sur l'insertion socio-professionnelle, Eliane Tillieux.